

AU 2019-01-30

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : Société des casinos du Québec inc. ci-après appelé « l'Employeur »

ET : Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Section Unité générale) ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE À : Préposé entretien ménager (Lourd) – Remaniement 2019

- ATTENDU** la convention collective signée le 6 juillet 2018;
- ATTENDU** l'annexe F de la convention collective prévoit que l'employeur s'engage à réoffrir annuellement tous les horaires de travail aux salariés visés;
- ATTENDU** que cette pratique est communément appelé « remaniement »
- ATTENDU** que tous les salariés du titre d'emploi de préposé entretien ménager (lourd) ont le même horaire de travail avec des rotations différentes;
- ATTENDU** qu'il est convenu entre les parties que lorsque tous les salariés ont le même horaire, l'employeur ne procède pas à un remaniement au sens de l'annexe F de la convention collective;
- ATTENDU** les multiples mouvements et remplacements au sein du titre d'emploi de préposé entretien ménager (lourd) au cours de la dernière année;
- ATTENDU** les discussions entre les parties;


LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:


1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. Les parties conviennent de procéder à un remaniement en janvier 2019 de façon exceptionnelle pour le titre d'emploi de préposé entretien ménager (lourd);
3. Ce remaniement aura lieu au cours des mois de janvier et/ou février 2019 et prendra effet le 1 avril 2019;
4. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.


EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 30 ième jour du mois de janvier 2019.

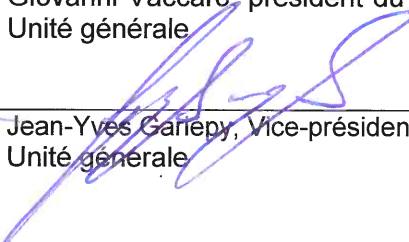
Pour la Société des casinos du Québec inc.

Pour le Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec (CSN) - Section Unité générale.


Claudia Herreras, Chef des opérations
Service généraux et entretien


Giovanni Vaccaro, président du syndicat CSN,
Unité générale


Israël Morin, CRIA, conseiller en relations
professionnelles


Jean-Yves Gariepy, Vice-président aux griefs
Unité générale